

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 15 JUIN 2018

L'An deux mille dix-huit, le quinze juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Christian DAIRE, Maire.

Présents : MM et Mmes Christian DAIRE, Jean-François BALADE, Jacqueline CAUBIT, Marjorie DOUMERC, Jacques FAVIER, Mireille LABADIE, Bernard LAMARQUE, Christian POUPOT, Christian RATEAU, Dominique SESE-DUVILLE, Danièle SOUPERBAT

Excusés : Jacques CATTANEO (pouvoir à M. DAIRE), Marie-Claude BOUCAU (pouvoir à Mme SESE-DUVILLE), Jean-René BOUCAU (pouvoir à M. FAVIER), Alice LEFRERE (pouvoir à Mme DOUMERC), Claire LEVEQUE (pouvoir à M. BALADE), Nathalie NERIS (pouvoir à M. POUPOT), Nadine NORGUET (pouvoir à Mme SOUPERBAT), Jaime SOUSA (pouvoir à M. LAMARQUE), Luigi BELLENGE, Aziz EL GORTE - Secrétaire : Christian POUPOT

ORDRE DU JOUR :

I : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 MAI 2018

II : DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE

- > 2018-06-1 : Décision modificative n°1 au Budget primitif 2018
- > 2018-06-2 : Souscription de l'Emprunt 2018
- > 2018-06-3 : Convention de servitude de passage sur l'accotement de la voie communale « Route de la Garonne » pour la canalisation d'eaux usées raccordant la STEP de Preignac à celle du SIAFLT
- > 2018-06-4 : Convention de mise à disposition par la commune de Preignac à la commune de Toulence d'une balayeuse de rue
- > 2018-06-5 : Décision sur le projet de remplacement de tondeuse GRILLO
- > 2018-06-6 : Modification du tableau des effectifs du personnel communal (avancements de grade)
- > 2018-06-7 : Création d'un poste d'agent d'entretien à ½ temps en CDD à compter du 01/09/2018
- > 2018-06-8 : Renouvellement d'un CUI / CAE aux services techniques à compter du 01/10/2018
- > 2018-06-9 : Remboursement de frais médicaux (65€) à un agent à la suite d'un accident de service, avant prise en charge par l'assurance statutaire
- > 2018-06-10 : Attribution d'une gratification à un stagiaire émérite aux services techniques

III : INFORMATIONS

- > DIA (Déclarations d'intention d'aliéner) - Avis du conseil municipal sur les affaires en cours
- > Compte rendu du dernier conseil d'école par C. POUPOT
- > Compte rendu de la dernière commission Espaces verts par D. SESE-DUVILLE

IV : QUESTIONS DIVERSES

I : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 MAI 2018

Après lecture, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents à la séance.

M. le Maire obtient l'approbation du conseil municipal en vue d'ajouter à l'ordre du jour de la séance les délibérations et l'information suivante :

- > 2018-06-11 : acquisition d'un véhicule électrique
- > 2018-06-12 : travaux de l'avenue du stade et abattage complémentaire de pins parasols
- > Compte-rendu de la réunion du 11 juin 2018 sur les droits des femmes ayant subi des violences par Mme SESE-DUVILLE

II : DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE

2018-06-1 DÉCISION MODIFICATIVE (N°1) – BP 2018 COMMUNE

M. le Maire expose au conseil municipal qu'il est nécessaire :

- d'inscrire au budget communal les crédits liés au produit de la vente de la Maison Clazure (220.000 €), ainsi que les écritures comptables retranscrivant budgétairement la sortie de l'actif de ce bien (8.642,28 €) ;

- d'affecter, comme évoqué lors de la préparation budgétaire, près de la moitié du produit de cette cession immobilière (109.395,61 €) à la réduction de la prévision budgétaire liée à la souscription d'un emprunt en 2018 pour la fixer à 140.000 € ;
 - d'ouvrir les crédits nécessaires au remboursement des annuités de l'emprunt 2018 ;
 - d'ouvrir les crédits correspondants au remboursement d'un trop-perçu par la CNP de la cotisation 2018 sur l'assurance du personnel (19.200 €) en dépense et recette de fonctionnement ;
 - d'inscrire en recettes d'investissement la DETR attribuée par l'informatisation de l'école (+5.356,40 €), ainsi que 6.200 € de taxe d'aménagement perçus à ce jour au-delà de la prévision budgétaire ;
 - d'ajuster les prévisions de dépenses de voirie (rénovation trottoirs RD1113, Voirie de l'avenue du Stade) en fonction du montant réel des travaux (respectivement : - 2500 € et - 7.500 €) ;
 - de prévoir des dépenses supplémentaires (travaux de sablage des terrains, évacuation d'eaux pluviales...);
 - de prévoir une enveloppe pour l'acquisition d'un véhicule pour pallier au remplacement de la SEAT Inca (véhicule hors service du fait d'une surchauffe de la culasse), ainsi qu'une enveloppe en vue de l'acquisition d'une nouvelle tondeuse auto-portée dédiée à l'entretien de la plaine des sports, en remplacement de la tondeuse GRILLO (matériel hors service du fait d'une panne du boîtier hydrostatique).
- De fait, les crédits prévus à certains articles du budget communal doivent être majorés ou minorés sur le budget de l'exercice 2018 comme suit :

DM n°1 BP 2018 - Commune de TOULENNE							
FONCTIONNEMENT							
Dépenses				Recettes		Recettes	
Article	Libellé	Augmentation	Diminution	Article	Libellé	Augmentation	Diminution
6251	Frais déplacement	2 000,00 €		6419	Rbsmt rému personnel	19 200,00 €	
6611	Intérêts des emprunts	1 000,00 €		775/77	Prod. Cession immo	220 000,00 €	
6455	Cot. Assurance du personnel	19 200,00 €		776/042	Diff sur réalisation (négative)	8 642,28 €	
675/042	Valeur comptable immo cédée	228 642,28 €		758	Prod. divers gest. Courante	4 000,00 €	
60622	Carburant		500,00 €				
6135	Locations mobilières	500,00 €					
61521	Entretien terrain	3 000,00 €					
022	Dépenses imprévues		2 000,00 €				
021	Virement en INV	0,00 €					
Total		251 842,28 €		Total		251 842,28 €	
INVESTISSEMENT							
Dépenses				Recettes		Recettes	
Article	Libellé	Augmentation	Diminution	Article	Libellé	Augmentation	Diminution
192/040	moins value sur cession immo	8 642,28 €		023	Virement de FCT	0,00 €	
1641	Capital des emprunts	4 500,00 €		2115/04	Immo corp. Terrain bâti	228 642,28 €	
2115/180	Immo. Corp. Terrain bâti (Lussac)	80 460,79 €		1641	Emprunts		-109 395,61 €
2151/150	Voirie - Av Stade		7 500,00 €	10226	Taxe aménagement	6 200,00 €	
2151/150	Voirie - Trottoirs RD1113		2 500,00 €	1321/51	DETR / informatique	5 356,40 €	
2151/150	* Voirie - Cunette Videaux	1 850,00 €					
2151/150	* Voirie - EP Complexe	2 350,00 €					
21561/170	Acquisition véhicule PM	18 000,00 €					
2158/170	Acquisition tondeuse autoportée	25 000,00 €					
Total		130 803,07 €		Total		130 803,07 €	

Mme SOUPERBAT souligne qu'à l'issue de cette présentation, seulement 80.460,79 € vont être provisionnés pour des dépenses d'investissement en 2019, alors que la commission des finances avait demandé que 110.000 € le soient. M. le Maire explique que des nouvelles dépenses imprévues sont survenues à la suite de pannes très importantes sur du matériel utilisé quotidiennement par les services techniques, dont un aurait dû être renouvelé l'année prochaine. Il propose de fait d'utiliser dès cette année une partie de cette épargne, au lieu d'avoir recours à l'emprunt.

M. FAVIER appelle à réfléchir à l'utilisation du produit de la taxe d'aménagement, perçue sur les autorisations d'occupation des sols délivrées par la mairie (permis de construire, déclaration préalable...). Il remémore une promesse de rénovation des trottoirs aux riverains de la Rue des pins francs, et demande à ce que soit affecté dans un avenir très proche une grande partie du produit de cette taxe à des travaux publics favorisant l'accessibilité. M. le Maire indique que l'élaboration de l'Agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) vient d'être lancé avec le cabinet AXESiG, et que les trottoirs de la RD1113 ont été partiellement traités en 2017, dans l'attente d'ici fin 2018 de lancer

l'étude sur la circulation et le stationnement au sein de la commune ; il signale aussi la réfection complète de la route de la Garonne, mais convient que nous devons faire un effort sur ce point dans les prochaines années.

M. SESE-DUVILLE souhaite que ce plan de mobilité soit mis en œuvre dans les meilleurs délais, et souligne qu'au-delà, les élus devront mener une réflexion profonde sur le traitement des trottoirs, en ne retenant pas systématiquement l'option bitumage...

M. RATEAU dit que les trottoirs de la Rue des pins francs ne sont pas les plus mauvais à ce jour, mais partage le constat des difficultés de circulation des personnes à mobilité réduite en centre bourg.

M. le Maire tient à rappeler que le produit exceptionnel perçu au titre de la taxe d'aménagement sur la construction de la nouvelle gendarmerie a permis de financer les travaux en cours d'extension et de restructuration de l'école G. BRASSENS. Ces derniers sont de réels travaux structurants pour l'avenir de la commune. Ils répondent en tout point aux attentes liées à l'utilisation de cette recette.

Mme SOUPERBAT n'est pas d'accord pour qu'une partie de la provision 2019 soit consommée dès cette année, et propose de souscrire un emprunt à cette fin.

M. le Maire évoque l'offre de financement à taux « zéro » sur 48 mois d'une entreprise de motoculture pour aider à l'acquisition de ce matériel, qui pourrait démarrer en janvier 2019 seulement.

M. POUPOT demande à ce que soit étudiée financièrement la délégation de la tonte de la plaine des sports. Au vu des expériences de communes voisines, M. le Maire attire l'attention sur la qualité moindre du service rendu par des associations, des ESAT ou par des syndicats intercommunaux non équipés de matériels adaptés. Si l'entretien n'est pas réalisé dans le temps de manière satisfaisante, le coût de la remise en état des terrains sera nettement supérieur à celui de l'achat de plusieurs tondeuses.

Au final, M. le Maire propose aux élus, outre l'ajustement de crédits budgétaires, de valider le principe d'acquisition d'une nouvelle tondeuse auto-portée, en inscrivant les crédits nécessaires, mais en se laissant libre du choix d'utiliser ces derniers dès cette année.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à 17 voix pour et 2 contre (Mmes SOUPERBAT, NORGUET) les virements de crédits indiqués ci-dessus. Mme SOUPERBAT s'exprime contre le principe d'acquiescer une nouvelle tondeuse en se servant d'une partie des provisions devant être utilisées seulement en 2019.

2018-06-2 EMPRUNT 2018

M. le Maire rappelle aux élus municipaux les caractéristiques de la consultation d'établissements bancaires en vue de la réalisation de l'emprunt inscrit au budget communal et dédié au financement des travaux d'extension groupe scolaire (tranche 2) :

> Montant	140 000,00 €	> Durée	15 ou 20 ans
> Taux	fixe	> Date versement des fonds	15/07/18
> Périodicité	annuelle ou trimestrielle	> Date limite remise des offres	22/05/18

Trois banques ont été consultées : Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes, Crédit Agricole, Crédit Mutuel. Chacune d'elles a remis une offre de financement. M. le Maire indique que l'offre présentée par le CRÉDIT MUTUEL SUD-OUEST est la mieux-disante sur une périodicité trimestrielle au taux fixe de 1,28 %, ce qui représente un coût total de l'emprunt de 154.093,20 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité la réalisation auprès du CRÉDIT MUTUEL d'un emprunt d'un montant de 140.000 € (cent quarante mille euros) destiné à financer les Travaux d'extension du groupe scolaire (tranche 2). Cet emprunt aura une durée de 15 ans. Ensuite, la Commune se libèrera de la somme due auprès du CRÉDIT MUTUEL par suite de cet emprunt, au moyen d'échéances trimestrielles qui seront indiquées dans le contrat de prêt et comprenant la somme nécessaire à l'amortissement progressif à échéances constantes du capital et l'intérêt dudit capital au Taux Fixe de 1,28 % l'an. Cet emprunt est assorti d'une commission d'engagement d'un montant de 210 €.

La Commune aura le droit de se libérer par anticipation de tout ou partie du montant du prêt. En cas de remboursement par anticipation, la Commune paiera une indemnité dont les caractéristiques sont précisées au contrat de prêt. La Commune s'engage à prendre à sa charge tous les impôts, droits et taxes présents ou futurs, grevant ou pouvant grever les produits de l'emprunt. L'emprunteur s'engage à dégager les ressources nécessaires au paiement des échéances et autorise le Comptable du Trésor à régler, à bonne date sans mandatement préalable, le montant des échéances du prêt au profit du CRÉDIT MUTUEL.

M. le Maire est autorisé à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

2018-06-3 CONVENTION DE SERVITUDE DE PASSAGE SUR L'ACCOTEMENT DE LA « ROUTE DE LA

GARONNE » POUR LE PASSAGE DE LA CANALISATION D'EAUX USÉES RACCORDANT LA S.T.E.P. DE PREIGNAC A CELLE DU S.I.A.F.L.T.

M. le Maire donne connaissance aux élus des principaux éléments du projet de convention de servitude adressé par la commune de Preignac, basée sur le plan de projet réalisé par le bureau d'étude SERVICAD maître d'œuvre de l'opération, en vue du passage d'une canalisation publique de collecte des eaux usées sur terrains privés à TOULENNE et dans l'emprise de la voie communale dite « Route de la Garonne ». Considérant l'intérêt collectif que présentent ces travaux, il propose au Conseil Municipal de ne pas demander de compensation financière auprès de la commune de PREIGNAC pour cette servitude de passage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette convention de servitude de passage, valide la proposition de M. le Maire de ne pas demander de compensation financière auprès de la commune de PREIGNAC pour celle-ci. M. le Maire est autorisé à signer cette convention au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

2018-06-4 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE MATÉRIEL (BALAYEUSE DE RUE) PAR LA COMMUNE DE PREIGNAC

M. le Maire rappelle aux élus municipaux les échanges récents avec ceux de la commune de PREIGNAC concernant le projet de mise à disposition de matériel nécessaire à la gestion différenciée des espaces publics.

Dans ce cadre, il exprime l'intérêt pour la commune de TOULENNE de disposer de la « balayeuse de rue » récemment acquise par la commune de PREIGNAC, de marque RABAUD - type Urbanet 1500 trainée. Une mise à disposition pendant 6 à 8 semaines par an est souhaitée. Un agent technique communal (et son remplaçant) sera formé à son utilisation. Un état des lieux contradictoire sera réalisé à chaque prise de possession et en fin d'utilisation. La commune s'engage à signaler tout dommage ou dysfonctionnement, et indemniser toute dégradation occasionnée au cours de son utilisation. Ce matériel sera assuré par la collectivité prêteuse. La participation aux charges sera de 20 € par jour d'utilisation (avenant possible). Une reconduction tacite annuelle de la convention de mise à disposition est prévue.

Mme SOUPERBAT demande à ce que soit vérifié le débit hydraulique sollicité par cet équipement, afin de s'assurer de sa compatibilité avec le tracteur communal.

M. RATEAU appelle à ce qu'un bilan financier de cette prestation, incluant les charges de personnel communal, soit réalisé en comparaison de celle fournie actuellement par l'entreprise Saint-Marc.

Mme SESE-DUVILLE indique le souhait de la commission Espaces Verts d'entretenir plus régulièrement les caniveaux afin d'empêcher le développement des herbes. Elle insiste sur la nécessité de développer d'autres méthodes.

M. LAMARQUE précise que cette mise à disposition de matériel peut permettre de réaliser des économies sur les charges générales de la section de fonctionnement, mais qu'elles sont reportées sur les charges de personnel. Pour lui, cette nouvelle mission diminuera d'autant le temps de travail des agents techniques sur d'autres tâches d'entretien quotidien de la commune.

Mme LABADIE obtient confirmation du coût de la prestation de balayage actuelle réalisée par Saint-Marc : 2.400 € par passage ; deux passages par an sont nécessaires à minima.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité valide la convention de mise à disposition de la balayeuse de rue proposée par la commune de PREIGNAC et autorise M. le Maire à signer celle-ci au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

2018-06-5 ACQUISITION D'UNE NOUVELLE TONDEUSE AUTO-PORTEE

M. le Maire rappelle à ses collègues la décision d'inscrire au budget communal 2018 les crédits nécessaires à l'acquisition d'une nouvelle tondeuse pour remplacer celle de marque GRILLON acquise en 2013. En effet, cette dernière est indisponible à ce jour suite à une panne du boîtier hydraulique. Le coût de cette réparation a été estimé à près de 3.000 € TTC. Considérant l'âge et l'usure de ce matériel, la réparation de ce matériel n'est pas pertinente économiquement.

Soulignant la nécessité d'acheter un nouvel équipement dédié à la tonte de la plaine des sports, M. le Maire indique qu'une consultation formalisée sera lancée auprès d'entreprises de motoculture en vue de la fourniture d'une NOUVELLE tondeuse auto-portée, comprenant la reprise de l'ancienne tondeuse GRILLO FD450, et demande au conseil municipal de confier le choix du matériel aux commissions « Travaux » et « Espaces verts » au vu des caractéristiques techniques de ce matériel.

M. BALADE souhaite participer au choix de ce matériel, et exprime ses plus vives réserves sur un engin équipé d'un

système de coupe central.

M. POUPOT demande le prix de la prestation de tonte auprès du SIVOM dans le cadre de notre convention pour d'éventuels travaux. M. le Maire précise que l'achat d'une tondeuse se fera quand même afin de garder notre autonomie pour l'entretien des stades.

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité de confier le choix de la future tondeuse auto-portée aux commissions « Travaux » et « Espaces verts ». M. le Maire est chargé de signer le devis à intervenir. Les crédits sont inscrits au budget 2018.

2018-06-6 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

M. le Maire informe ses collègues des propositions d'avancements de grade soumises par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour les agents communaux remplissant les conditions pour en bénéficier par la voix du choix (sous condition exclusive d'ancienneté et sans présumer du respect des conditions de taux de promotion), et rappelle l'avis de favorable donnée par la « commission du personne » réunie le 22 mai 2018.

M. le Maire propose au conseil municipal d'adopter les modifications apportées au tableau des effectifs, telles que présentées ci-après et arrêtées à la date du 1^{er} janvier 2018 :

POSTE	POSTE A SUPPRIMER	POSTE A CRÉER
AGENT ADMINISTRATIF	Adjoint adm. Pal 2cl (7ème échelon) – 35/35ème	Adjoint administratif principal 1ère classe (4ème échelon)
AGENT ADMINISTRATIF	Adjoint adm. Pal 2cl (8ème échelon) – 35/35ème	Adjoint administratif principal 1ère classe (5ème échelon)
AGENT ADMINISTRATIF	Adjoint adm. Pal 2cl (5ème échelon) – 35/35ème	Adjoint administratif principal 1ère classe (2ème échelon)
AGENT TECH. ÉCOLE	Adjoint tech. Pal 2cl (6ème échelon) – 35/35ème	Adjoint technique principal 1ère classe (3ème échelon)
AGENT TECHNIQUE	Adjoint technique principal 2 cl – 35/35ème	Adjoint technique principal 1 classe (3ème échelon)
AGENT TECH. ÉCOLE	Adjoint tech. (7ème échelon) – 28/35ème	Adjoint technique principal 2ème classe (5ème échelon)
ATSEM / DIR. APS	Adjoint d'animation pal 2cl (6ème échelon) – 35/35ème	Adjoint d'animation principal 1ère classe (3ème échelon)
AGENT TECH. ÉCOLE	Agent de maîtrise – 35/35ème	Agent de maîtrise principal (7ème échelon)
AGENT TECHNIQUE	Agent de maîtrise – 35/35ème	Agent de maîtrise principal (7ème échelon)
ATSEM	Agent spécialisé principal des écoles maternelles 2 cl – titulaire	Agent spécialisé principal des écoles maternelles 1 cl (4ème échelon)
ATSEM	Agent spécialisé principal des écoles maternelles 2 cl - titulaire	Agent spécialisé principal des écoles maternelles 1 cl (5ème échelon)

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise à l'unanimité M le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

2018-06-7 CRÉATION POSTE AGENT D'ENTRETIEN A TEMPS NON COMPLET (17,5/35^{ème})

M. le Maire rappelle aux élus municipaux que le retour à la semaine de 4 jours à l'école G. BRASSENS à la

prochaine rentrée conduit à réaliser des ajustements notables sur les emplois du temps du personnel communal titulaire. Toutefois, cela impacte directement les postes des animateurs recrutés en CDD et les prestations réalisées par des intervenants extérieurs, mais également le poste d'un agent contractuel dédié principalement à l'entretien des locaux. De fait, le temps de travail de ce dernier sera réduit de 30/35ème à 17,5/35ème afin d'assurer les missions d'entretien des locaux scolaires et communaux, d'aide au service de restauration scolaire et d'animation et de surveillance de l'accueil périscolaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité la création, à compter du 1^{er} septembre 2018 d'un poste d'adjoint technique à temps non complet à hauteur de 17/35^{ème} d'un temps complet, étant précisé que les conditions de qualification sont définies réglementairement et correspondent au grade statutaire retenu, en se réservant la possibilité de recruter un non-titulaire dans le cadre de l'article 3 alinéas 4, 5 et 6 de la loi n°84-53. Les crédits nécessaires étant inscrits au budget communal, M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à ce dossier.

2018-06-8 RENOUELEMENT DU CUI-CAE D'UN AGENT TECHNIQUE

Le contrat CUI-CAE d'un agent technique arrive à son terme le 30 septembre prochain. La commission du personnel réunie le 22 mai 2018 s'est prononcée favorablement en faveur de la reconduction de ce contrat aidé. M. le Maire demande aux élus municipaux l'autorisation de solliciter Pôle Emploi à cette fin et de signer la convention afférente.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le renouvellement de cet emploi en C.U.I. / C.A.E pour une période de 12 mois, allant du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019, sur un temps complet (35/35^{èmes}) avec une rémunération basée sur l'indice brut 362, majoré 336, assorti des indemnités légales et réglementaires. M. le Maire est autorisé à signer au nom et pour le compte de la commune les conventions avec le Pôle Emploi et les services de l'État, ainsi que tout document de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération. Le tableau des effectifs du personnel communal sera ajusté en ce sens. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

2018-06-9 REMBOURSEMENT PRESTATIONS AMBULATOIRES A DAVID COLOGNI

Un agent technique communal a été victime d'un accident de service le 2 mars dernier. L'ensemble des dépenses médicales liées à cet incident ont été prises en charge par la CNP, assureur de la commune de TOULENNE pour les risques statutaires, à l'exception d'une facture de prestations ambulatoires de la Clinique du Sport acquittée en date du 30 mai 2018 obligatoirement par l'agent pour un montant de 65 €.

Le remboursement de cette dépense par la CNP ne pouvant être réalisée directement à l'agent, il est nécessaire de délibérer en conseil municipal pour rembourser cette avance à ce dernier, avant de solliciter la CNP pour indemnisation. A cette fin, M. le Maire demande aux conseillers municipaux d'accepter cette proposition de remboursement de prestations ambulatoires (et le cas échéant, toute autre dépense similaire non prise en charge par la CNP et avancée directement par l'agent au cours de cette pathologie) et de l'autoriser à signer tout acte nécessaire à cette opération. Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ces propositions.

2018-06-10 GRATIFICATION A UN STAGIAIRE DES SERVICES TECHNIQUES

M. le Maire informe ses collègues de la parfaite intégration au sein de l'équipe technique, de l'engagement quotidien et de l'excellent travail réalisé par Florian LECAMUS, élève de 2^{nde} professionnelle Nature Jardin Parc et Forêt, au Lycée technique de MONTIERCHAUME (36 – Indre) lors de son stage réalisé entre le 9 avril et le 4 mai 2018. Sur sollicitation particulière de l'adjoint en charge des travaux, M. le Maire propose aux élus municipaux de lui attribuer une gratification d'un montant de 100 euros. Après avoir entendu le rapport de M. le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer une gratification de 100 € (cent euros) à Florian LECAMUS, domicilié lors de son stage au 55 route de Landiras 33210 TOULENNE. Les crédits nécessaires à cette dépense seront pris au C/6228 du budget communal.

2018-06-11 ACQUISITION D'UN VÉHICULE ÉLECTRIQUE

M. le Maire rappelle à ses collègues la décision d'inscrire au budget communal 2018 les crédits nécessaires à l'acquisition d'un véhicule électrique pour remplacer l'utilitaire de marque SEAT (modèle INCA) acquise en 1999. En effet, cette dernière est indisponible à ce jour du fait d'une panne importante (surchauffe de la culasse). Le coût de la réparation a été estimé à près de 2.200 € TTC. Considérant l'âge et l'usure de ce véhicule, la réparation de ce matériel n'est pas pertinente économiquement.

Considérant la volonté de l'équipe municipale d'orienter la future acquisition vers un véhicule électrique conformément à ses engagements en faveur du développement durable, une étude des besoins de la collectivité a été réalisée, ainsi que celle des modèles disponibles à ce jour sur le marché automobile. M. le Maire indique que la proposition soumise par AMS RENAULT, concessionnaire domicilié Route de Bazas à LANGON en vue de l'acquisition d'une ZOE Life R75 au prix TTC de 15.569,76 €, de la location de batterie BATLR ZE FLEX 40, assistance incluse (69 € par mois + des frais liés au mandatement), sur une durée de 49 mois et de la reprise et l'évacuation du véhicule communal hors service, est la plus adaptée pour répondre aux besoins de la commune et la plus avantageuse économiquement. M. le Maire propose de confier ce nouveau véhicule au policier municipal, ce dernier, de part ses missions, circulant au quotidien beaucoup plus sur le territoire communal que le responsable des services techniques. Le véhicule actuel de police municipale (l'utilitaire CITROËN NEMO) sera confié à ce dernier après avoir été défloqué.

Mme SESE-DUVILLE indique être en faveur de l'acquisition d'un utilitaire électrique. M. le Maire lui répond que ce type de véhicule est équipé à ce jour de l'ancienne génération de moteur, moins performant et n'offrant qu'une faible autonomie de déplacement ; de plus, le policier municipal a confirmé qu'il n'avait pas l'utilité d'un véhicule utilitaire.

Mme SOUPERBAT demande s'il a été envisagé d'acheter un utilitaire à motorisation diesel, regrettant le coût élevé de la ZOE Life R75. M. le Maire réaffirme la volonté de l'équipe municipale de s'engager dans les secteurs de la production et de la consommation d'énergie non fossile (ombrière photovoltaïque, véhicule électrique, bornes de recharges électriques...).

M. RATEAU approuve l'affectation de ce véhicule électrique au policier municipal, ce qui permettra notamment d'économiser sur les frais de carburant.

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil municipal à 17 voix pour et 2 contre (Mmes SOUPERBAT, NORGUET) décide d'accepter l'offre présentée par AMS RENAULT en vue de l'acquisition par la commune de TOULENNE d'une ZOE Life R75. M. le Maire est chargé de signer le devis à intervenir et tout document nécessaire à cette opération.

2018-06-12 TRAVAUX AVENUE DU STADE – ABATTAGE COMPLÉMENTAIRE DE PINS PARASOLS

M. le Maire informe ses collègues du choix des Ets AUDEBERT, comme entreprise attributaire du marché de rénovation de la voirie de l'avenue du stade à la suite des dégradations causées par les racines des pins francs, pour un montant de 7.007,40 €.

Au vu de l'ampleur des dégradations constatées à ce jour et de leur évolution au cours des derniers mois, M. le Maire propose aux élus municipaux d'étudier, en prévention de nouvelles dégradations dans un futur très proche, l'abattage de 1 ou 2 pins supplémentaire(s) en bordure de cette voie, tout en conservant une frondaison assez volumineuse ce qui permettra de ne pas dénaturer le cadre existant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à 17 voix pour et 2 absents (MM. BALADE et POUPOT) cette proposition.

III : INFORMATIONS

> DIA (Déclarations d'intention d'aliéner) - Avis du conseil municipal sur les affaires en cours

N° 2018-TOUL-26 La SC EIFFEL vend deux maisons mitoyennes (25 et 34m²) sises n° 19B et 19C route de Villandraut, cadastrées section B n° 3614 et 1844 d'une superficie totale de 247 m² au prix de 150 000 €.

N° 2018-TOUL-27 Mme ZIEGLER Virginie et M. Laurent CASTAIGNEDE vendent un bâti sur terrain (maison de 101,7 m²) sis n° 6B chemin de Chay Neuf, cadastré section B n° 3847 d'une superficie totale de 756 m² au prix de 203 000 €.

N° 2018-TOUL-28 M. Alain REYNAUD vend un terrain à bâtir sis n° 42 bis rue des Videaux, cadastré section B n° 3948, 3956, 3954, 3947 et 3952 d'une superficie totale de 515 m² au prix de 55 000 €.

N° 2018-TOUL-29 M. Alain ESPAGNET vend un terrain à bâtir sis n° 43 rue de Millassot, cadastré section B n° 3602 – 3604 d'une superficie totale de 746 m² au prix de 58 000 €.

N° 2018-TOUL-30 L'association INSERMECA vend un bâti sur terrain (atelier + bureau de 245 m²) sis n° 10 route de Jean Blanc, cadastré section B n° 2254 d'une superficie totale de 1.340 m² au prix de 121 000 €.

N° 2018-TOUL-31 Mme Sandrine ANTOINE vend un bâti sur terrain (maison à rénover de 134 m²) sis n° 10 rue de Jean Cabos, cadastré section B n° 622 et 628 d'une superficie totale de 815 m² au prix de 68 000 €.

N° 2018-TOUL-32 M. & Mme NOYRE vendent un local commercial de 55,21m² dans une copropriété sise n° 7 place de l'Horloge, cadastrée section B n° 2448p-2449p-2446p d'une superficie totale de 1.394 m² au prix de 85 000 €.

N° 2018-TOUL-33 M. & Mme POUPARD vendent un bâti sur terrain (maison de 90 m²) sis n° 5 rue de Millassot, cadastré section B n° 2940 et 2946 d'une superficie totale de 423 m² au prix de 165 000 €.

N° 2018-TOUL-34 La SCI MAJA vend un bâti sur terrain (hangar) sis n° 9 bis route du Château de Malle, cadastré section B n° 3712 et 3713p d'une superficie totale de 1.894 m² au prix de 80 000 €.

N° 2018-TOUL-35 M. & Mme BESTEIRO José vendent un bâti sur terrain (maison) sis n° 46 rue de Millassot, cadastré section B n° 53, 1759 et 1760 d'une superficie totale de 1.744 m² au prix de 310 000 €.

N° 2018-TOUL-36 M. & Mme VANDEBEULQUE Jacques vendent un appartement (+garage) occupé par un locataire sis n° 12 hameau de Vincennes - Apt 10, cadastré section B n° 3315 d'une superficie totale de 59,04 m² au prix de 94 500 €.

Pour l'ensemble de ces DIA, le conseil municipal abandonne son droit de préemption et en informera les services de la CdC du Sud-Gironde.

> **Compte-rendu du dernier Conseil d'Ecole par M. POUPOT**

- Toujours en attente de la nomination du nouveau directeur de l'école à partir de septembre 2018.
- A ce jour, 266 élèves sont attendus à la prochaine rentrée. L'effectif global est plutôt en baisse, conséquence du faible niveau actuel de la faible natalité sur le territoire :
 - o PS : 23
 - o MS : 31
 - o GS : 36
 - o CP : 30
 - o CE1 : 32
 - o CE2 : 38
 - o CM1 : 32
 - o CM2 : 43

Les répartitions des classes sont à l'étude et seront affinées au moment de la rentrée.

- Les travaux d'extension de l'école se poursuivent dans les délais. Le déménagement des classes sera possible normalement au cours de la dernière semaine d'août. La construction d'un parking pour le personnel enseignant et communal est prévue, mais elle est un peu retardée par des contraintes techniques.
 - Outre la nomination d'un nouveau directeur, dont le temps de décharge sera toujours complété par M. BARRE, l'équipe enseignante et AVS reste stable.
 - Des fournitures scolaires et des ramettes de papier ont disparu. M. LOPEZ regrette ces faits, appelle à plus de rigueur dans la gestion de ces fournitures pour maintenir le lien de confiance.
 - Demande formulée de changer le code d'entrée de l'école à la rentrée scolaire.
 - Présentation des sorties et projets
 - o Remerciements à la mairie pour la subvention de 3.500 €
 - o Le solde de la coopérative est à ce jour de 9.000 €
 - o 4 classes ont participé à la fête de l'USEP de circonscription.
 - o 3 séances dans le cadre du projet « Ecole et cinéma », des mini concerts pour les maternelles.
 - o Visites du moulin de Saint Félix de Foncaude, du Château de Villandraut.
 - o Achat de livres (prix des incorruptibles, prix littéraires, projets sur les arbres).
 - Bilan très positif de la fête des parents, moment de partage et d'exposition des travaux de classe, renforcement du lien familles-école. Ceci reste un axe important du projet d'école. Remerciements adressés :
 - o à la mairie pour le projet de plantation d'arbres au bois communal. Un moment de valorisation de cette action est prévu lors de la kermesse.
 - o Aux parents pour leur large participation à ce moment d'échange.
 - Constat d'un fort absentéisme en fin d'année. Il est rappelé que l'absentéisme est un facteur de refus en cas de demande de maintien, d'orientation ULIS ou de pré-orientation SEGPA.
 - La kermesse de l'école aura lieu le 29 juin. Spectacle périscolaire de 18h15 à 19h, happening de l'école et valorisation du bois communal, jeux et grillades en suivant.
 - La fête USEP de circonscription a réuni près de 600 enfants venant de 9 écoles. Les retours ont été très positifs. Vifs remerciements adressés aux organisateurs et à tous ceux qui ont aidé à la réussite de cette manifestation.
 - 2 actions ont été menées dans le cadre du projet d'école :
 - o Prix littéraire « Toulennaise, tout lire » sur le thème « grandir »
 - o Fête des parents : travail de toutes les classes autour d'un album commun « les 2 arbres »
- L'année prochaine, une fiche action relative au harcèlement sera rajoutée. Un appel à la vigilance de tous est lancé.
- Les besoins en petits travaux pour les classes seront exprimés par l'équipe enseignante mardi 26 juin auprès de la mairie.

- Pas de questions de la part des parents et des élus.

> **Compte-rendu de la dernière Commission Espaces Verts par Mme SESE-DUVILLE**

- Cale du port : Malheureusement, les repousses n'ont pas été éradiquées. On prendra à nouveau contact avec l'Association Adichats pour voir quelles solutions pourraient être apportées.
- Les vasques de derrière la Mairie ont été fleuries afin d'apporter un peu de couleur. Cela était toutefois contraire aux précédentes préconisations de réduction d'entretien.
- La place de l'horloge est toujours aussi sale à cause des déjections canines. Il est demandé que le policier municipal intervienne davantage.
- Eglise - Arboretum : des travaux de nettoyage du puits (lierre) ont été faits afin de rendre un aspect plus accueillant au lieu. L'entretien d'un lieu toujours un peu problématique lorsque celui-ci est mitoyen. Un arbre sera planté lors du pique-nique communal : en remplacement d'un arbre « noyé » et déraciné (l'eucalyptus).
- Stade foot : Un sablage sera effectué en début d'été. Il sera demandé de ne pas l'utiliser.
- Bois : On continue à nettoyer les différentes parcelles (le bois est vendu après).
- Désherbant : le nouveau désherbant n'est pas vraiment concluant, doit se passer seulement sur des petites herbes. La difficulté est que cela pousse partout en même temps. L'usage du réciprocatrice est concluant, mais une mauvaise utilisation l'a rendu hors service, il est en cours de réparation. De plus, l'absence pour maladie de certains agents a retardé la tonte. Il n'y a pas d'endroits délaissés volontairement, simplement du retard. Une communication spécifique sera faite sur le bulletin.
- « En conclusion, et après avoir suivi une réunion sur le thème « Jardiner les rues » à La Réole, cela m'amène à penser qu'il faudra sûrement revoir nos objectifs et nos moyens. Une communication active doit être faite car il faut changer de référentiel ».

4) Compte-rendu de la Réunion sur la violence faite aux femmes par Mme SESE-DUVILLE

Une Table ronde sur la violence faite aux femmes a été initiée le 11 juin dernier par Mme la Députée Sophie Mette, avec le soutien du sous-préfet (excusé). Le thème principal était le recensement du logement d'urgence dans le Sud Gironde : celui-ci est pratiquement inexistant. C'est une problématique qui n'est pas prise en compte, c'est compliqué car cela touche de très près la cellule familiale. Il y a beaucoup de tabous, et ce n'est malheureusement pas un sujet facile à s'emparer pour les élus.

M. le Maire a mentionné le projet de logements d'urgence sur le terrain de Clazure.

L'échelon qui semblerait le plus adéquat est celui de la CDC, mais cela se heurte aux limites des compétences de celles-ci et de la gestion des logements.

Le commandant de la Gendarmerie de LANGON-TOULENNE a donné les chiffres de 2017 : 180 plaintes, 93 % concernent les femmes, dont une large majorité se déroule en intra-familial.

Il est plus difficile d'intervenir dans les cas de chantage, d'harcèlement que lors de coups.

Il y a une augmentation des plaintes (effet Weinstein) mais surtout pour des faits anciens. Le nombre de plaintes est stable, même si celui-ci est en-deçà des faits. Les gendarmes essaient de s'organiser, de se former pour l'écoute. Il y a à l'étude l'intégration d'une assistante sociale à la gendarmerie pour le Sud-Gironde : c'est en place dans le Médoc et à Libourne. Cela permet d'acquérir par porosité des compétences.

Le proviseur de Jean Moulin présente leurs actions, essentiellement centrées sur le « Vivre ensemble » afin de ne pas se disperser. L'égalité garçon-fille est à la base de tout. Il pense que l'éducation en ce sens doit commencer dès le primaire, voire de la maternelle.

Le planning familial, qui est une association, a participé à l'organisation de cette réunion. Le but serait d'avoir une offre de logement en dehors de Bordeaux, au plus près des lieux de vie des victimes.

La MDSI déplore la méconnaissance des services sociaux et de leurs possibilités par les victimes. Celles-ci ont en 1er l'image de l'assistante sociale qui retire la garde des enfants.

La Mairie de Langon a pris l'initiative de présenter en début d'année scolaire lors des réunions de parents, la PMI et la MDSI afin de dédramatiser le contact.

Il est ressorti de cette réunion que la problématique est de grande ampleur, et doit se traiter au plus tôt par l'éducation. En ce qui concerne l'urgence, le numéro 3919 est à disposition, ainsi que différents sites internet pensés pour les jeunes, avec leur collaboration dont : <http://tonplanatoi.fr/>

Il m'a semblé dommage qu'il n'y ait pas eu davantage d'élus : seuls des représentants de Toulence, de Langon et le président de la CDC de Bazas étaient présents. A priori, des discussions entre présidents des CDC du Sud Gironde ont été initiées mais peu suivies d'effets.

IV : QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire souligne l'importance de l'installation d'un nouveau médecin, le docteur Thomas BELLOC, sur notre commune. - Il rappelle le départ à la retraite, à la fin de l'année scolaire, de Jean-Jacques LOPEZ, directeur de l'école Georges Brassens.

M. BALADE informe que les sacs poubelles ont été distribués à près de 50 % des bénéficiaires et remercie ses collègues pour leur participation, ainsi que l'agent d'accueil de la mairie pour le travail de préparation de cette opération. - Il demande que soit annoncée dans le bulletin communal, la restriction du poids des contenants des déchets verts. En effet, les contenants ne devraient pas peser plus de 20 kg afin de faciliter le travail des agents du SICTOM.

M. LAMARQUE signale que M. BLASQUEZ a demandé au syndicat de l'assainissement un branchement pour 15 logements, au Solar, route de la Garonne. Il s'agit d'être vigilant sur la problématique des parkings.

Mme SOUPERBAT demande des précisions sur l'avancée des travaux des nouvelles classes et sur la résolution des différents problèmes apparus suite à la non-conformité de certaines réalisations. Il lui est répondu que certains travaux ont été refaits sous le contrôle du maître d'ouvrage, mais si le problème lié à une porte persiste, une réserve sera portée. - Elle s'étonne de la sollicitation directe de M. PRADAL pour le club-house du foot. M. le Maire lui répond qu'un architecte est obligatoire mais que le travail est minime, donc il avait semblé opportun à la commune de solliciter l'architecte déjà présent sur des lieux contigus.

M. FAVIER informe des nouveaux tarifs annuels du transport scolaire pour les enfants de Toulence : ils passent de 132 à 136 € (pour rappel, le tarif réel pour un trajet inférieur à 3km est aux alentours de 800€). Il tiendra une permanence à cet effet à l'école Georges Brassens. - Les haies ont été plantées ces derniers jours à la Gendarmerie, ce qui devrait permettre de délivrer le certificat de conformité de fin de chantier. - Il souhaiterait ajouter une réunion sur le PLUi avant le 29 juin. - Il demande si des réunions de quartiers sont prévues cette année. Il lui est répondu que le début d'automne serait une bonne période.

Le conseil municipal se réunira Jeudi 19 juin 2018 à 19 h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux